

Haïti : Reconstruction et réduction des risques

Octobre 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

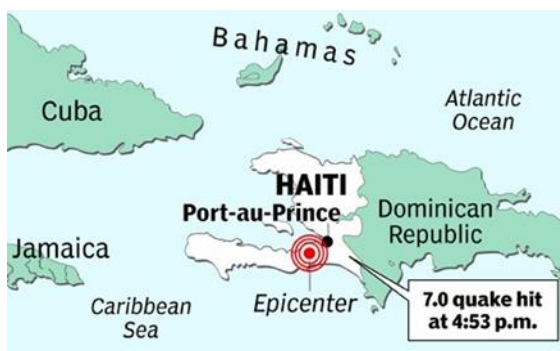
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
Aide humanitaire et CSA



Ecole Sacré-Coeur à Petit-Goâve. © DEZA

Rappel des faits

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7,0 frappait Haïti, Etat parmi les plus pauvres du monde. 3,7 millions de personnes ont été touchées, 230'000 tuées et 1,5 million sont restées sans abri. Par expérience, le processus de reconstruction après un séisme d'une telle magnitude ne peut débuter qu'après 12 mois. Dans le cas d'Haïti, la reconstruction est lente, notamment à cause d'une situation floue en matière de droits fonciers, de l'absence de normes de construction, de la définition insuffisante des zones à risques, de l'insécurité politique, ainsi que de l'épidémie de choléra ayant entraîné de nouveaux besoins colossaux (plus de 663'000 affectés et 8'000 morts). Quatre ans et demi après la catastrophe, Haïti est encore toujours très marqué par les séquelles socio-économiques et institutionnelles. En juin 2014, la population des camps de déplacés interne se monte à 85'430 personnes.



L'aide d'urgence après le séisme

Au lendemain du séisme, la DDC a lancé la plus grande opération d'urgence de son histoire. Depuis janvier 2010, plus de 150 experts et expertes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) ont été déployés dans les zones sinistrées dans différents domaines d'action: eau, hygiène, médecine, construction, coordination et logistique.

Reconstruction et élaboration de plans-types

La DDC œuvre actuellement prioritairement en faveur de la reconstruction d'écoles, et ce, en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes et la communauté internationale. Tous ses projets intègrent les normes de construction parasismiques et anticycloniques pour réduire l'exposition des populations aux risques naturels.

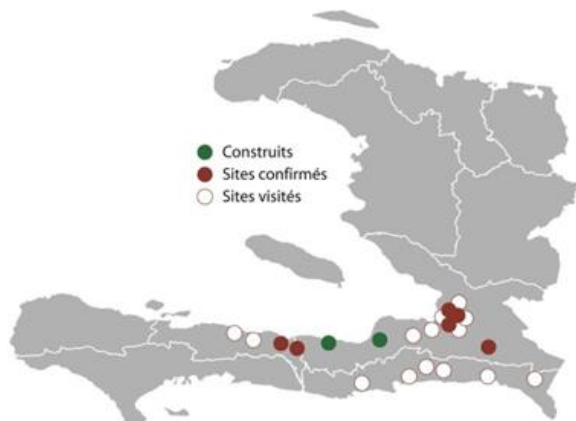


Ecole de Dessources à Léogâne © DEZA

Après le séisme, la DDC fut la première organisation à avoir obtenu du Ministère de l'éducation haïtien l'autorisation de construire des écoles permanentes. Les travaux ont démarré en janvier 2011, à l'ouest de Port-au-Prince. Ils ont permis la reconstruction de deux écoles à Petit-Goâve et Léogâne qui ont été inaugurées en octobre 2012. Une 3^{ème} école a été construite et remise en mai 2014, 5 autres écoles sont actuellement en construction et 1 en planification. Ceci correspond à une capacité de 7'900 élèves au total. Jusqu'à fin 2017, 5 à 6 autres reconstructions d'écoles sont par ailleurs prévues.

A l'initiative de la DDC, un groupe technique interinstitutionnel pour l'élaboration de plans-types d'écoles, a été mis sur pied fin 2011. Ce groupe comprend les acteurs les plus importants en Haïti en matière de construction d'écoles (ministères, institutions publiques et privées, donateurs tels que l'UNICEF et la Banque Interaméricaine

de Développement, œuvres d'entraide, secteur privé). Les experts en construction du CSA y participent activement et y partagent leurs expériences pratiques. 3 plans-types d'écoles (1. en béton armé pour des bâtiments de 2 à 3 étages en région urbaine, 2. en maçonnerie chaînée pour des bâtiments à 1 étage en région rurale et 3. en ossature bois pour des régions reculées et difficiles d'accès) ont été développés par des architectes du CSA. Par décret ministériel d'avril 2014, ces 3 plans-types ont été déclarés comme standard national applicable. L'Institut national de formation professionnelle (INFP), ainsi que d'autres donateurs sont très intéressés à l'emploi de ces plans-types élaborés par la DDC.



Appui technique et formation dans le domaine de la reconstruction

En juillet 2010, la DDC a ouvert à Port-au-Prince un Centre de Compétences en Reconstruction (CCR), composé d'experts du CSA et du secteur privé. Ils participent à la planification et à la mise en œuvre des projets de la DDC, et apportent leurs appuis-conseils aux partenaires (multilatéraux) et aux institutions gouvernementales haïtiennes à l'exécution de leurs projets d'écoles. En collaboration avec l'INFP, le CCR contribue aussi à l'amélioration des compétences techniques et pratiques des maçons par des modules de formation (y.c. formation de formateurs « maçons ») développés en interne.



Maçons pendant la formation sur chantier. © DEZA

A ce jour, près de 550 maçons et 50 formateurs « maçons » ont reçu une attestation de perfectionnement. Ce programme de formation d'adultes devrait constituer une base pour que l'INFP puisse développer une formation complète pour des maçons, jusqu'ici absente. Le CCR soutient aussi activement le Ministère haïtien des travaux publics dans le développement et la diffusion de messages-clés sur les techniques simples de construction, et participe ainsi à l'information et la sensibilisation du grand public en matière de construction parasismique et anticyclonique. Basé sur le concept de formation du CCR, depuis 2014 celui-ci met par ailleurs en œuvre un projet en matière de gestion des risques et des désastres. Ce projet se caractérise en particulier par une analyse de risque à la fois scientifique et participative, devant mener à la définition de mesures de prévention. Un programme à plus long terme doit en découler.



Produits de sensibilisation – messages clés. © DEZA

La DDC en Haïti

La DDC/Aide humanitaire est présente en Haïti depuis 2005 et conduit différentes actions directement ou à travers des partenariats avec des ONG. Suite au séisme du 12 janvier 2010 et après avoir apporté rapidement une aide d'urgence, le Conseil fédéral a décidé que la DDC devait élargir sa coopération bilatérale au développement, pour compléter l'engagement actuel de l'Aide humanitaire. Depuis juillet 2011, le Bureau de programme de la DDC est intégré dans l'Ambassade de Suisse à Port-au-Prince.

Suite à l'approbation par le Parlement en septembre 2012 du Message 2013-2016, Haïti est considéré comme pays prioritaire de la DDC. Une nouvelle stratégie de coopération 2014-2017 a été élaborée par les domaines de la Coopération régionale et de l'Aide humanitaire. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires, auxquels l'Aide humanitaire suisse y contribue de la manière suivante :

- **Etat de droit et gouvernance**

En 2014, le CICR a reçu une contribution de CHF 500'000 pour ses programmes en Haïti.

- **Agriculture et sécurité alimentaire**

En 2014, le PAM a reçu une contribution de 1.2 million de CHF pour ses programmes en Haïti. Les contributions bilatérales en produit laitiers à des ONGs actives en Haïti se montent à 727'200 CHF.

- **Reconstruction et réduction des risques de catastrophes**

Les efforts de reconstruction entamés en 2010 et décrits plus haut seront poursuivis, et complétés par un nouveau programme de réduction des risques. L'ancrage institutionnel et la capacité des populations à faire face aux catastrophes naturelles restent prioritaires.

Entre 2011-2013, la Confédération a consacré plus de 36 millions CHF pour son engagement en Haïti.

Informations complémentaires

E-Mail: info@eda.admin.ch

Tel.: 031 322 31 53

www.deza.admin.ch